



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, que le budget pour l'exercice financier 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2024, à 17 h 30, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, situé au 2060, chemin des Hauteurs.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 28 novembre 2024.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate